

Le 3 janvier 2022, Marguerittes

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC BUVETTE CONCERT ROCK ARENES – FÊTE NATIONALE

1- Identification de l'organisme qui passe l'annonce :

Commune de Marguerittes
Hôtel de Ville - rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes

2- Objet de la consultation :

La commune de Marguerittes organise :

-Un Concert Rock aux Arènes le vendredi 24 juin 2022 à partir de 19h00 jusqu'au samedi 25 juin 2022 à 01h00.

-La Fête Nationale sur la plaine de Peyrouse le mercredi 13 juillet 2022 de 17h00 au jeudi 14 juillet 2022 à 01h00.

Il est donc opportun pour ces deux événements de confier la gestion des deux buvettes à des associations de la commune.

La Commune souhaite ainsi sélectionner une association pour chacune de ces manifestations qui, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, aura en charge la gestion de la buvette sous licence III pour la période déterminée et selon des conditions précises.

3- Caractéristiques principales :

La Ville souhaite confier dans ce cadre à chacune des deux associations sélectionnées :

- l'exploitation de la buvette sous licence III pour le concert Rock du 24 juin 2022 ainsi que pour la Fête Nationale du 13 juillet 2022 selon le respect de la réglementation en vigueur et du respect des règles sanitaires liées à la crise de Covid -19 mises en place par la Préfecture du Gard.

La convention sera conclue à compter de sa date de notification et pour la durée des événements, en respectant les horaires d'ouvertures et de fermetures fixés par arrêté de Monsieur le Maire ou de son représentant.

4- Contenu du dossier de candidature à remettre :

Au regard du présent avis, les éventuels opérateurs intéressés par cette consultation devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature.
2. Une copie de la pièce d'identité du président (e) ou du responsable de l'association.
3. Attestation d'assurance responsabilité civile de l'association en cours de validité pour la durée de l'évènement.
4. Copie des statuts de l'association.
5. Présentation détaillée des moyens humains mobilisés.
6. Présentation détaillée des moyens matériels mobilisés et notamment les moyens mis en place pour le respect des normes d'hygiène , sécurité et environnementales.
7. Proposition tarifaire des consommations à la vente.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Les dossiers de candidatures devront parvenir avant la date mentionnée ci-dessous sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposés fermés contre récépissé à :

Mairie de Marguerittes, Monsieur le Maire
Service Administration générale – BP 27 – rue Gustave de Chanaleilles 30320 Marguerittes

Le pli portera la mention « Ne pas ouvrir – Candidature pour Occupation Temporaire du Domaine Public – Buvette Concert Rock ou Fête Nationale », suivant le positionnement des candidats.

5- Procédure :

Convention d'occupation temporaire du domaine public après négociations avec les candidats ayant présenté une offre régulière et pertinente vis-à-vis du cahier des charges, seulement après la date limite de dépôt des dossiers.

6-

Si le dossier de candidature est validé, un avis sera transmis par lettre recommandée et un chèque de caution de 500 €uros établi à l'ordre du Trésor Public et sera à joindre en retour sous pli recommandé à Monsieur le Conseiller Municipal Délégué aux foires et marchés et à l'occupation du domaine public. En l'absence de problème, le chèque de caution sera restitué à l'issue de la manifestation.

7- Sélection des candidats :

Par références aux pièces demandées, l'analyse des candidatures permettra la désignation du candidat retenu.

8- Renseignement techniques divers :

M. BONNIFET Pascal, Directeur Général des Services.
Tél : 04.66.75.23.25

9- Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Jeudi 31 mars 2022 à 16h00

Pour Monsieur le Maire et par délégation



M. Eric MARC

Conseiller Municipal
Délégué aux foires et marchés
et à l'occupation du domaine public

